

Règlement caisses à savon 2019

Données techniques

La caisse à savon est un véhicule possédant 4 roues, un système de direction et des freins.

La fabrication doit être artisanale (bois, fer, alu,...). Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Pour autant, il faut veiller à ce que la caisse à savon ne présente pas de danger pour l'équipage et les spectateurs.

Les caisses à savon peuvent être mono ou biplace, vous pouvez donc participer seul ou à deux.

En résumé, voici les **données de construction** : Elle doit comporter :

- 4 roues
- Des freins efficaces (commandés par sabot direct sur pneus, freins de vélo, disque ou tambour. Les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur 2 roues au minimum).
- Un volant (pour la direction, seul un équipement de type volant est autorisé, à l'exception de tout guidon, gouvernail ou autre moyen que l'imagination de chacun pourrait créer).
- Les dimensions seront de 2.60 m le long maximum et de 1.70 m de large maximum.
- Deux points d'attache boulonnés ou soudés seront à prévoir à l'avant et à l'arrière afin de pouvoir remorquer celle-ci. Diamètre intérieur de 2.5 cm minimum. Obligatoire ! Prévoir une élingue de 1,5m avec deux mousquetons ou crochets pour le remorquage.
- La caisse à savon doit pouvoir être déplacée par deux personnes.
- Le plancher doit être fermé et le siège conducteur doit être au plus près du châssis.
- Elle doit fonctionner uniquement par gravité et ne doit comporter aucun moteur, quelle que soit la technologie employée, quel que soit le carburant ou l'alimentation utilisée.
- La présence de publicités sur le véhicule ou sur les vêtements est autorisée à l'exception de toute boisson alcoolisée, de tabac ou cigarettes.
- Elle ne doit comporter aucun équipement en verre ni être constituée avec des matériaux qui pourraient être dangereux pour le pilote ou les spectateurs. Sa conception doit permettre au pilote d'évacuer facilement le véhicule.

Sécurité des personnes :

- Un casque est obligatoire (casque moto préconisé) mais un casque de ski ou de roller est autorisé. Les casques de vélo ne sont pas autorisés.
- Le port de gants est obligatoire (pas de gants de cyclistes ou autres qui ne protègent pas les doigts), pantalon obligatoire, haut à manches longues obligatoire, chaussures fermées obligatoires. L'équipement devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. Le port de genouillères et de coudières est fortement conseillé.
- La position dans la caisse à savon doit être assise.
- Une homologation des caisses à savon et la vérification de l'équipement des personnes seront faites par les commissaires de course. En cas de non-respect des consignes, vous ne pourrez pas participer.

Déroulement des courses

- Homologation des véhicules et des pilotes de 9h à 10h
- Il y aura 4 catégories : de 12 à 17 ans inclus et de 18 à 99 ans inclus. Chaque catégorie d'âge sera divisée en monoplace ou biplace.
- Essais libres de 10h à 12h
- Pause-déjeuner de 12h à 12h30
- Reprise des essais libres à 12h30 à 13h30
- Départ des courses à 14h jusqu'à 18h maxi, puis remise des prix.(plusieurs passages possibles selon le nombre d'inscrits.
- Le départ sera donné devant la Mairie, le parcours empruntera la rue du Général De Gaulle et l'arrivée se fera place Notre-Dame du Loc. Le circuit sera fermé à la circulation durant les épreuves.
- L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle (force de la descente), mais le départ peut être lancé par un coéquipier, une zone de lancement sera marquée au sol.
- Durant les courses, les pilotes devront respecter les instructions des commissaires de sécurité situés sur le parcours. Ceux-ci disposeront de drapeaux : Un drapeau rouge indiquant que la course est neutralisée, les véhicules doivent alors impérativement s'arrêter et obéir aux instructions du commissaire. Si le véhicule arrêté n'est pas la cause de la neutralisation de la course, il sera autorisé à refaire sa course. Le drapeau vert signalera que la piste est libre de tout danger.

Responsabilité

Âge requis minimum : 12 ans

Chaque membre d'équipage doit être couvert par sa propre assurance responsabilité civile. Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur tuteur légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Le tuteur légal, au même titre que son enfant, devra apposer la mention « lu et approuvé » sur le bulletin d'inscription et le signer.

L'organisation (Union des commerçants et artisans de Saint-Avé) décline toute responsabilité en cas de vol, d'incidents, d'accidents ou de tout dommage matériel ou corporel subi par les participants ou causés à des tiers.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de quelconque accident survenu aux participants ou à des tiers. Ainsi, nous vous demanderons un justificatif d'assurance ainsi qu'une décharge nous concernant.

Tout concurrent s'oppose à porter plainte ou à demander réparation si son véhicule subit des dommages causés par autrui lors de la descente. Et réciproquement, tout concurrent s'oppose à causer volontairement des dommages à un concurrent lors de la course dans le but de terminer premier.

Inscriptions :

L'ouverture des inscriptions se fera à partir du 1^{er} janvier 2019 et sera clôturée le 30 juin 2019.

Le tarif unique d'inscription est de 15 €, enfants ou adultes.

Les bulletins d'inscription seront à remplir en ligne sur le site de l'UCAAVE (www.ucaave.com) et le règlement sera fait par chèque libellé au nom de l'UCAAVE et à envoyer à AUDITION 56, 8 Place Notre Dame du Loc, 56890 Saint-Avé.

En cas de force majeure, l'opération pourrait être annulée. Dans ce cas, les inscriptions seraient intégralement remboursées.